2ème ANNÉE — DUCK LAKE, SASK., JEUDI 11 AVRIL 1912 — No. 6

Tous articles, nouvelles, communications, destinés à la publication dans "Le Patriote de l'Ouest" doivent être adressés et parvenir au plus tard le LUNDI MATIN à la Rédaction.

Pour toutes demandes concernant les abonnements et les annonces, et pour les envois d'argents, on doit s'adresser à l'Administration.

ABONNEMENTS:

Un an (Canada)..............$1.00
Un an (Etats-Unis)..........$1.50
Un an (Europe)..............$2.00

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI! — NOTRE LANGUE!

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest.

Publie chaque semaine, le jeudi, les plus récentes nouvelles du district et un résumé de toutes les nouvelles du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe.

Possède plusieurs excellents collaborateurs.

Le "Patriote de l'Ouest" est le seul journal français de la Saskatchewan.

ANNONCES:

La ligne (1ère insertion)....$0.12
Insertions subséquentes.... 0.08
Mariage, Décès, Naissance. 0.25

A. F. AUCLAIR, O. M. I., *Rédacteur en Chef* — Propriétaires Cie LA BONNE PRESSE LTEE

L'anti-christianisme organisé

La question scolaire

Nous avons reçu de notre excellent collaborateur, M. L. Hacault une importante communication que nous reproduisons ci-dessous et sur laquelle nous appelons l'attention la plus sérieuse de tous les catholiques.

L'auteur parle d'expérience; les faits qu'il signale sont absolument irréfutables. Que l'on y refléchisse, et que, surtout, chacun dans sa sphère, consacre son temps, son intelligence et son dévouement à éclairer l'opinion publique dans son entourage.

Il est grand temps de nous organiser pour la bataille. L'ennemi s'attaque à l'âme de vos enfants; les laisserez-vous sans défense? les livrerez-vous aux bourreaux qui ont juré de leur enlever et leur religion et leur nationalité? Il faut nous unir pour faire triompher la justice. Que valent les préjugés politiques et les intérêts de parti devant des questions de cette importance? Que ceux qui comprennent déjà la vraie situation la fassent comprendre à leur voisin. Ah! si chacun faisait son devoir individuel, nous ne serions pas à la merci de tous ces Ponce-Pilate, que la franc-maçonnerie maintient dans les parlements pour faire adopter tout ce qu'elle veut au nom de la conciliation!

Voici les considérations qu'inspire à M. Hacault, la récente trahison des députés du parlement au profit de l'action maçonnique dans la question scolaire:

La question scolaire, il y aura bientôt quarante ans que je crois la connaître.

C'est une question universelle.

Partout où sévit le Maçonnisme, qui est l'anti-christianisme organisé, il a su mettre en question l'éducation chrétienne du peuple.

Et partout où les chrétiens n'ont pas su, n'ont pas voulu, n'ont pu s'organiser à temps, pour défendre l'école chrétienne, ses droits, sa liberté, ils ont vu cette liberté, ces droits foulés aux pieds, sacrifiés, réduits par étapes successives à un minimum de plus en plus restreint.

La question scolaire, nous l'avons vu naître d'abord en Belgique, dès 1854, sous la poussée des loges, à la suite d'un conciliabule secret de la Maçonnerie universelle, proclamant, réclamant la main-mise de l'Etat sur l'école.

Mais il fallut attendre pour l'exécution.

Les trois points principaux du maçonnisme étaient:

1o. L'éducation du peuple, l'enseignement public, doivent relever de l'Etat, et par l'Etat asservi, relever de la Maçonnerie.

2o. La bienfaisance publique, officielle, doit entraver la charité chrétienne libre.

3o. La liberté du culte catholique doit être extirpée, par la compression de la liberté de la chaire, par la destruction de la liberté de l'enseignement chrétien des associations religieuses.

Notre Programme doit, au besoin, être réalisé par la force.

Ce programme universel avait été, au préalable, arrêté hors de Belgique, dans un "Convent" des "Suprêmes Conseils" judéo-maçonniques, tenu probablement à Londres. De cette époque date la campagne maçonnique universelle par l'Ecole neutre d'Etat, origine de la question scolaire. On commença par la Hollande (1858).

Dix ans après (1864) la Maçonnerie préparait, secrètement, en Belgique, un programme plus précis, formulé en projet de loi, portant aussi sur trois points:

I. Absorption de l'Ecole par l'Etat laïque;

II. Neutralité scolaire. Déchristianisation, anti-christianization, athéisation par étapes;

III. L'Ecole neutre, sans Dieu, rendue obligatoire, au nom des droits de l'Etat, seul maître de l'Ecole, seul maître d'école.

Le tout gratuit.

Quinze ans après (1879) le projet secret sortait des loges pour être imposé au pays par un gouvernement sorti lui aussi des loges. Son Ministre de l'Instruction publique, nouveau ministère d'Etat qui présenta la loi, avait, en 1864 dans le conciliabule où on l'avait fabriquée, déclarée que le "catholicisme est un cadavre" et que la neutralité scolaire devait le "pousser vers la fosse" (textuel).

C'est alors que les catholiques belges, épiscopat en tête, se levèrent, s'organisèrent, luttèrent, triomphèrent. Le combat dura six ans. J'en étais. En 1894, le fossoyeur et sa loi de malheur étaient fossoyés.

La question scolaire est également brûlante en Angleterre, en France, en Hollande, en Turquie, en Italie.

—o-o—

La question scolaire! Je l'ai retrouvée en Canada, quand j'y suis venu, il y a vingt ans. Je l'y ai trouvée posée, imposée, depuis 1890, et même avant, toujours par la même force secrète, savamment organisée contre nous catholiques non organisés, et secrètement maîtresse du pouvoir politique. Là aussi on commença par la main mise de l'Etat sur l'Ecole.

Actuellement le régime maçonnique de l'Etat, maître de l'Ecole déchristianisée, sévit dans presque toutes les provinces du Dominion, avec plus ou moins de ménagements temporaires, selon les circonstances, selon les résistances. Et ce régime, sous la même poussée, menace les quelques provinces qui jusqu'ici ont échappé au fléau. On les réserve pour la bonne bouchée.

Partout j'ai trouvé non seulement des traces mais des preuves de la conspiration universelle du Maçonnisme et du Judaïsme, contre le Christianisme.

Partout elle vise d'abord, très logiquement, l'Ecole du peuple. Partout on commence par la dictature de l'Etat sur l'Ecole.

Au fond, la question scolaire, c'est "la lutte pour les âmes entre le Christianisme et le Maçonnisme, entre la liberté et la tyrannie, entre le droit et l'iniquité."

Les hommes d'Etat, les parlementaires, qui ne savent pas cela, ne comprendront jamais grand chose à la question.

C'est ce que j'ai eu l'honneur d'écrire, récemment, avec une liberté audacieuse, à un parlementaire fédéral, qui avait exprimé le désir de connaître mon opinion personnelle sur la question à propos du Keewatin et sur la situation scolaire en Manitoba, comme s'il n'y avait pas, à Saint-Boniface, une haute autorité, autrement éclairée que la mienne, laquelle ne vaut que par sa franchise et sa sincérité.

Les hommes d'Etat qui savent, mais qui ne veulent pas, ou n'osent pas résoudre la question pour le Christianisme, contre le Maçonnerie, sont:

Ou des rénégats du Christianisme:

Ou des traitres au Christianisme:

Ou des conciliateurs épeurés, sans christianisme qui vaille:

Ou des complices du Maçonnisme.

Section Nord du Parler Français de la Saskatchewan

Comme nous l'avons annoncé déjà, le Comité Permanent s'est divisé en deux sections pour faciliter le travail d'organisation le rendre plus efficace, et plus complet.

L'une s'occupera du nord et l'autre du sud de la Saskatchewan. Les conditions géographiques de la province et la disposition des groupes français exigent cette division du travail. Chaque section sera autonome, mais l'une et l'autre travailleront de concert sous la direction générale des trois officiers choisis par le Congrès, c'est-à-dire, M. Maurice Quennelle, président, le R. P. H. Delmas, O.M.I., vice-président, et M. l'abbé C. Maillard, secrétaire.

Voici les membres que s'est adjoint pour le présent le R. P. H. Delmas, O.M.I., pour la section nord.

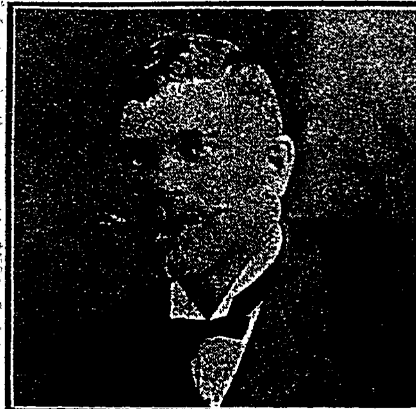
Membres adjoints

MM les abbés J. B. Jullion, de St. Hippolpte; N. Gagné, de Big River: F. Bergeron, de St. Denis; P. Nicolet, de Carlton: le R. P. A. F. Auclair. O. M. I., de Duck Lake; MM. Louis Schmidt, de St. Louis; J. Gédéon Poulin, de Prince-Albert: Alexandre Marleau, de Vonda: Josué Labrosse, de Marcelin: L. P. O. Noël, de Battleford.

M. l'abbé P. Nicolet, et le R. P. A. F. Auclair, O.M.I., rempliront la fonction de secrétaires-conjoints pour cette section, sous la présidence du R. P. H. Delmas, O.M.I.

Le Comité Permanent du Parler Français de la Saskatchewan

Nous publions aujourd'hui quelques notes biographiques sur les membres du Comité Permanent du Parler Français de la Saskatchewan. L'on aimera sans doute à faire connaissance avec ceux que le Congrès a honoré de son entière confiance en les choisissant pour continuer son œuvre et assurer la réalisation de ses projets d'organisation



M. MAURICE QUENNELLE

Président du Comité Permanent du Parler Français de la Saskatchewan.

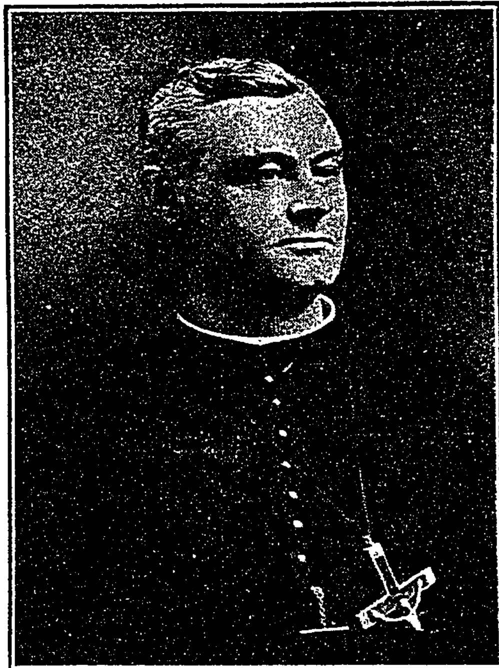
M. Maurice Quennelle, né à Armentières, au nord de la France en 1873. Etudes classiques au collège St. Jude à Armentières, institution dirigée par les RR. PP. Jésuites et des prêtres séculiers. A 19 ans à peine, en 1892. M. Quennelle partit pour le Canada, où il prit un homestead à Cantal, Sask. En 1896, il achetait des terres à Grande Clairière, Man., et il y séjourna jusqu'en 1901. A cet époque il vint s'établir à Wauchope, Sask., où il réside depuis. M. Quennelle est l'un des fondateurs de ce village aujourd'hui très prospère; il y construisit la première maison et le premier magasin général, s'occupant en même temps du commerce de bois de construction et de machines agricoles.

M. Quennelle est père de deux garçons, l'un de 18 mois et l'autre de 4 mois.

Le Président du Comité Permanent du Parler Français connait à fond les conditions de la vie de l'Ouest; il s'est toujours dévoué généreusement aux œuvres sociales, spécialement à l'œuvre de la colonisation française, de concert avec M. l'abbé Gaire, actuellement curé à Wauchope. Homme d'études, homme d'affaires, et surtout homme d'œuvres catholiques, qu'il accomplit sans bruit, sans prétention avec cette modestie qui lui gagne l'estime de tous: tel est l'homme que le Congrès a honoré avec raison de toute sa confiance.

Depuis de longues années M. Quennelle est réélu à chaque terme maire de Wauchope.

Sous la présidence d'un homme aussi distingué et si bien au fait des choses de l'Ouest, le Comité Permanent accomplira certainement une belle et bonne œuvre d'organisation pour les catholiques de langue française de la Saskatchewan.



R. P. HENRI DELMAS, O.M.I.

Vice-Président du Comité Permanent du Parler Français de la Saskatchewan

R. P. Henri Delmas, O.M.I., né en 1870 dans l'arrondissement de Milhau, diocèse de Rodez, France.

De 1882 à 1889 cours classique, commencé à Milhau et fini au petit séminaire de Rodez, puis au grand séminaire.

Le jeune séminariste se sentant appelé aux missions étrangères et à l'état religieux, entre chez les Oblats en 1891: il est ensuite envoyé au Canada pour finir ses études, il fait sa profession religieuse, en 1893, et est ordonné prêtre en 1895.

L'année suivante il arrive dans le diocèse de Prince-Albert et est envoyé sur les Réserves Sauvages de Battleford en compagnie du Rév. P. Cochin, O.M.I.

En 1898 il part pour la mission de l'Isle à la Crosse, d'où il revient deux ans après pour retourner en charge de sa première mission. Là, il bâtit église et école sauvage avec le concours des Sœurs de l'Assomption. En 1908 les sauvages vendant leur terrain, le Père Delmas profite de cette circonstance pour placer plusieurs familles françaises sur ces réserves et fonder une belle paroisse française, à Delmas, sur la grande ligne du C.N.R. de Winnipeg à Edmonton. Depuis le 1er juillet 1911, le R.P. Delmas est en charge de l'école St. Michel de Duck Lake.



M. L'ABBÉ CHS MAILLARD

Secrétaire du Comité Permanent du Parler Français de la Saskatchewan

M. l'abbé Chs Maillard, né à Montreuil-sur-mer, Pas-de-Calais, France, 11 mars 1873, fils de Jules Maillard, journaliste, et de Clémence Didier. Elève au Collège ecclésiastique de Montreuil et au Petit Séminaire d'Arras—(Cours Classique et Philosophie Universitaire)—De 1892 à 1894, Etudiant aux Facultés Catholiques de Lille (Philosophie Scolastique et Théologie.)

En 1894 service militaire à St. Omer, comme séminariste.—De nouveau étudiant à l'Université Catholique de Lille (1895 1896.)

A l'Archevêché de St. Boniface, Man., de 1896 à 1898.—Etudiant en théologie à l'Université d'Ottawa de 1898 à 1901.—Ordonné prêtre à St. Norbert, Man., en mai 1901, remplit les fonction de Vicaire dans cette même paroisse, pendant un an, sous Mgr Ritchot. P. A. Curé à St. Lazare, Man., de 1902 à 1905. Curé à Wolseley, depuis 1905. Membre du conseil épiscopal de Régina.

La question scolaire du Manitoba

Un commencement de justice

M. Coldwell, ministre de l'éducation, a soumis les amendements suivants à son bill voté en deuxième lectnre:

1. Ecole signifie classe.

2. Toutes les commissions scolaires doivent fournir des écoles pour tous les enfants en âge d'aller à l'école dans leurs districts.

3. En toute école où il y aura quarante enfants catholiques, ces enfants seront séparés des autres et auront un maître de leur foi.

4. Où il y a possibilité de louer des écoles paroissiales, on propose de payer les maîtres et ainsi de faire disparaître la double taxe dans les conditions prévues.

Le principe de la clause 220 défendant la séparation des enfants selon la dénomination religieuse, est détruit.

C'est un commencement de justice, mais bien loin encore du règlement final.

Ce soulagement est dû à l'agitation de Québec et des catholiques manitobains. "Matter of votes", disent les politiciens. On estime cependant que c'est le coup de mort du prétendu règlement final Laurier-Greenway.

Mais ceci ne justifie pas les Communes d'avoir sacrifié les droits de la minorité du Keewatin, car un autre gouvernement peut défaire ce que fera le gouvernement Roblin.

L'espoir des catholiques est fondé sur des promesses autorisées que les clauses défavorables au bill original seront enlevées.

De par le Monde

Nouvelles du Canada, des États-Unis et de l'Europe

CANADA

Convention d'instituteurs à Saskatoon

La convention d'éducation à Saskatoon a réuni environ 500 instituteurs et institutrices de diverses parties de la province.

Les semailles

La saison s'annonce très favorable pour les cultivateurs.

Les semailles sont déjà commencées dans plusieurs régions de la Saskatchewan. La neige est partout disparue.

L'industrie à Saskatoon

$750,000 ont été souscrits en une journée par les citoyens de Saskatoon, pour le développement de l'industrie dans cette ville. On a recueilli un million.

Les "Boys Scouts"

Cette organisation fait une active propagande chez les enfants. Les parents catholiques doivent se tenir en garde contre ce mouvement dont les tendances sont inspirées par la Franc-Maçonnerie elle-même.

Délégués des Indes Occidentales

Ces délégués ont passé le jour de Pâques à Québec, ils viennent conférer avec le gouvernement canadien.

Commissaire de Montréal

M. C. H Godfrey, anglais protestant, a été élu a une forte majorité comme commissaire de Montréal pour succéder a M. Wanklin. La population française a manifesté une fois de plus son esprit de justice en faveur de la minorité.

$2,1000,000 pour les bonnes routes

Le gouvernement da la Saskatchewan dépensera cette somme pour les routes en 1912.

Démission de M. A. B. Morine

On annonce la démission du président de la Commission d'enquête fédérale.

L'annexion de l'Ungava

Ce vaste territoire a été annexé à la province de Québec, sans que toutefois la population de cette nouvelle partie serve de base pour la représentation fédérale. On craignait évidemment de trop fortifier l'influence française.

Nouveau Provincial des Jésuitas

Le Rév. Père Joseph Carrière, jusqu'ici recteur du Collège Saint-Boniface, Man. vient d'être nommé supérieur provincial des Jésuites du Canada et de l'Alaska.

Nouveaux juges

M. Alex. Haggart, ancien député de Winnipeg, devient juge de la Cour d'Appel du Manitoba.

M. W. L. Walsh, C. R., de Calgary, devient juge de la Cour Supérieure d'Alberta.

M. Hector Chauvin, C. R., de Hull, est nommé juge du nouveau district judiciaire de Labelle, province de Québec.

Le Manitoba souscrit au monument Cartier

Le gouvernement Roblin, du Manitoba, s'engage à souscrire $5000 au Monument Cartier, et le Canadian Club, de Halifax, vote $100 aux mêmes fins. La ville de Winnipeg promet également de s'y intéresser.

NN. SS. Bruchési, Langevin, Begin, Gauthier Cloutier, Brunault, Archambault, Bernard, Larocque et Latulipe se déclarent sympathiques à l'oeuvre d'un monument élevé par la nation à la mémoire de Sir George-Etienne Cartier.

Routes provinciales au Manitoba

La Législature manitobaine a voté $200,000 pour commencer l'établissement de grandes routes provinciales, et d'importants subsides pour aider le Nord Canadien à construire un chemin de fer raccordant Winnipeg à la ligne vers la Baie d'Hudson, à Le Pas.

EUROPE

La grande grève

Les chefs de la grande grève minière qui sévit en Angleterre depuis un mois ont décidé que les ouvriers devraient se remettre à l'ouvrage.

Le "Home Rule"

L'agitation continue en Angleterre et en Irlande, contre cette mesure. 125,000 orangistes ont paradé dans les rues de Belfast. M. Bonar Law, ex-leader du parti unioniste a fait un discours très violent.

Le budget de l'empire

Le dernier budget de l'Empire britannique accuse un surplus de $32,725,000, et qui serait encore supérieur de $2,000,000, n'eût été la grève des mineurs.

La journée de 8 heures

La Chambre des députés, en France, vote un projet de loi établissant la journée de 8 heures pour les mineurs.

Le Prince de Galles à Paris

L'heritier de la couronne d'Angleterre le Prince de Galles, vient d'arriver à Paris, où il s'est vu l'objet d'un accueil grandiose et tout a fait cordial.

Persécution contre les Catholiques en Russie

La persécution contre les catholiques ne donne pas de répit, le fameux département des confessions étrangères envoie des circulaire dont chacune est un nouveau tour de vis au garrot qu'il nous a mis au cou. La condamnation de Mgr Ruszkiewicz a inauguré la nouvelle série des évêques condamnés a la prison ou à la destitution.

ETATS-UNIS

Un prêtre, maire d'une ville

Un prêtre, M. l'abbé R. Dungan, est élu maire de la ville de Lapeer, Mich., triomphant, à plusieurs centaines de voix, comme candidat républicain, de son concurrent démocrate, le Dr F.-A. Tinker.

Bel exemple d'énergie

La question du divorce vient de recevoir une bonne solution aux Iles Philippines. L'assemblée nationale avait adopté une motion en faveur du divorce ce qui avait jeté l'alarme dans le camp catholique. Or la campagne énergique menée contre le divorce par les catholiques, vient d'être couronnée par un plein succès, car les membres de la Commission Exécutive rejetèrent définitivement le bill funeste. Ainsi les plans sectaires sont déjoués, et on peut constater une fois de plus qu'une attitude digne et énergique des catholiques peut éloigner bien des attentats sectaires.

Inondations

Au Mexique

Le président Madero est aux prises avec un fort mouvement révolutionnaire.

De fortes inondations dévastent les Etats américains du Missouri, de l'Illinois et du Kentucky ; les pertes, de ce chef, vont se chiffrer à des millions de piastres.

Journal du dimanche

L'excellent journal catholique *L'Echo* de New Bedford, Mass., annonce qu'il publiera maintenant une édition dominicale sous le nom de l'*Echo du Dimanche*. Combattre le mal par la propagande du bien, c'est la vraie tactique.

Nouveau journal catholique

LE DEVOIR (franco-américain)

Nous saluons avec joie l'apparition aux Etats-Unis d'un nouveau journal franchement catholique, *Le Devoir* (franço-américain), publié à Woonsocket, R. I., par le "Syndicat de la Bonne Presse."

L'apparence typographique de cette feuille, qui tient à la fois du journal et de la revue, frappe l'oeil très agréablement : impression nette sur papier glacé, nombreuses gravures, méthode dans la classification des articles, tout indique la touche d'un homme rompu au métier.

En effet, le directeur du nouveau journal, M. J. Ad. Caron ancien directeur de l'*Union* et de *La Tribune* de Woonsocket, est l'un des meilleurs journalistes catholiques des Etats-Unis : c'est le témoignage que s'accordent à lui rendre même ceux qui ne voient pas du même oeil que lui sur toutes les questions, et c'est avec plaisir que nous le voyons remettre au service de l'Eglise et de la cause nationale sa plume vaillante qu'il avait laissé tomber à la suite des inextricables difficultés, accumulées en ces derniers temps autour de la puissante société mutuelle, l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, dont il fut durant de longues années l'âme dirigeante.

Le Devoir (franco-américain) porte, entrelacés dans son titre, le drapeau étoilé et le drapeau du Sacré-Coeur, symboles de sa fidélité à l'idéal patriotique et religieux. La rédaction des articles est très soignée et toute imprégnée de sève catholique. C'est un journal qui fera du bien dans les familles ; nous lui souhaitons donc longue vie et brillant succès.

La Bienheureuse Jeanne d'Arc

La canonisation de la grande libératrice de la France, s'annonce comme très prochaine.

La question du Keewatin

La *Nouvelle France* et le *Messager Canadien* ont publié de bons articles sur la question scolaire du Keewatin. Nous continuerons à faire connaître successivement à nos lecteurs les principaux arguments qui ont été soutenus pour la défense de nos droits.

La question n'est ni morte ni enterrée. Dès la prochaine session les lâches et les peureux la verront revenir sur le tapis ; qu'ils se tiennent pour avertis.

Juge français

M. L. A. Audet, d'Ottawa, régistraire de la cour, a été nommé juge-adjoint de la Cour de l'Echiquier. C'est une fonction de la plus haute importance.

Fausse rumeur

L'*Osservatore Romano* annonce qu'il n'a jamais été question d'établir une nouvelle législation pour l'âge d'ordination des prêtres.

Le Prêtre

C'était un soir, voilà déjà plus de dix-neuf siècles passés !..

Le Christ s'était renfermé au Cénacle avec ses Apôtres, pour manger l'Agneau pascal, selon les prescriptions de la loi Judaïque.

C'était la veille de sa mort.

Et avant de quitter sur cette terre ceux qu'il aime..jusqu'à mourir pour eux, le Sauveur veut leur léguer à tout jamais un souvenir inoubliable de sa tendresse et de son affection.

Il se lève de table, se ceint d'un linge et se met en devoir de laver les pieds de ses Apôtres, cherchant ainsi à leur faire comprendre avec quelle pureté de cœur ils doivent participer au banquet qu'il leur prépare..

C'est fait !..Le Maître est de retour à sa place et son visage est revêtu d'un air inaccoutumé de dignité..

Les Apôtres le contemplent en silence...dans l'attente de quelque chose de grand !..

Jésus prend du pain, le bénit et le présente à ses disciples en disant :

—Prenez et mangez !..Ceci est mon corps !..

Prenant ensuite une coupe de vin, il la bénit également, et la leur présentant de nouveau :

—Prenez et buvez, leur dit-il.. ceci est mon sang !..

Et quand les Douze se furent ainsi nourris de la chair et du sang de leur Dieu, le Maître ajouta :

—Faites ceci en mémoire de moi !..

C'est ainsi que furent institués, par un même acte d'amour infini le sacrement de l'Eucharistie, le sacrifice de l'autel et le sacerdoce chrétien, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus beau, de plus grand et de plus divin sur la terre !..

* * *

Dans l'humble cathédrale de Prince-Albert, la veille du jour de Pâques 1912..

L'évêque missionnaire, générateur du pouvoir sacerdotal, est là devant l'autel, attendant, dans la majestueux solennité des fonctions liturgiques, le nouvel élu que Dieu vient de choisir pour son prêtre..

Celui-ci s'avance humblement.. pour exprimer l'indéfectible et généreux abandon avec lequel il se livre aux opérations de la grâce, il tombe prosterné, de tout son corps, sur le pavé du sanctuaire..

Et au bruit de sa chute, le Pontife entonne avec le chœur une longue série d'invocations qui remplissent le ciel entier :

—Père, Fils, Esprit-Saint, ayez pitié de ceux qui vous implorent!...

—Christ béni, Sainte Mère de Dieu !..

—Anges et Archanges.

—Patriarches, Prophètes, Apôtres, Martyrs, Confesseurs, Vierges, Saints et Saintes du Paradis ..venez présider du ciel à ce divin mystère qui s'opère sur la terre !..

—Assistez de vos prières le Père vénérable dont la féconde vertu doit engendrer cette suprême merveille qu'est un prêtre !..

—Avec nous, pauvres pécheurs, demandez à Dieu qu'il daigne "bénir, sanctifier et consacrer cet élu : *ut hunc electum benedicere, sanctificare et consecrare digneris !*"

Le ciel prie, la terre se tait et le Pontife entre dans les profondeurs du sacrement par des abjurations et de sublimes instructions..

C'est fait !..

Le prêtre est consacré..l'huile sainte a coulé sur ses pauvres mains de chair..

Il peut désormais toucher Dieu et l'engendrer sacramentellement.

Il peut désormais, à son tour bénir et sanctifier..

Il peut aller par le monde consoler, juger et purifier les âmes..

—Allez !..lui dit une dernière fois le Pontife, que les péchés soient remis à ceux à qui vous les remettrez..Allez !...au nom du Dieu tout Puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, à qui sont dus honneur et gloire dans tous les siècles des siècles. *Amen !..*

* * *

Voilà le prêtre dans le monde !

Quel sera désormais son rôle dans la société !..

Oh, tout à la fois simple et sublime :

Enseigner aux hommes la loi de leur intelligence, c'est-à-dire la vérité.

La loi de leur volonté, c'est-à-dire le devoir.

Mettre de la lumière dans l'intelligence humaine.

Mettre de l'énergie dans la volonté humaine.

Mettre de la résignation dans les cœurs humains.

C'est tout !

Mais ce peu de chose, c'est tout simplement sauver la société.

Car aujourd'hui, ce qui perd les sociétés et les ronge à en mourir :

C'est l'ignorance et la nuit dans les intelligences.

L'indiscipline dans les volontés.

La révolte dans les cœurs.

* * *

Est-ce tout !..

Oh que non pas !..

Le prêtre est plus qu'un sage qui, à la manière des philosophes antiques, travaille à la perfection morale de son peuple et de sa patrie.

Il est grand, je le veux bien, dans ce rôle écourté, mais ce n'est pas le prêtre !..

Le vrai prêtre est placé dans ces régions de la vie surnaturelle, où l'aile de la foi peut seule emporter le cœur..

Il est le médiateur entre les hommes et Dieu.

Il est le trait d'union entre le ciel et la terre.

L'humanité, oublieuse de son origine et de sa destinée, absorbée dans le souci des affaires présentes et la séduction des plaisirs sensibles, s'arrête aux choses et aux pensées d'ici-bas.

Ce n'est que bien rarement qu'elle lève son regard vers son invisible auteur.

Le prêtre est là qui protègera l'humanité contre ses propres oublis.

Le prêtre est là pour lui montrer le ciel..au milieu de ses plaisirs ou de ses larmes.

Le prêtre est là pour lui donner Dieu sur la terre et la sauver à jamais dans l'éternité !..

* * *

J'ai fini.

A vous, chers amis du PATRIOTE ma dernière pensée d'aujourd'hui.

Tous vous êtes chrétiens et vous connaissez le prêtre.

Vous l'avez vu à l'œuvre sur cette terre du Canada.

Vous savez le dévouement qu'il faut au missionnaire dans ces plaines de l'Ouest.

Vous savez qu'il a tout quitté, patrie, parents et amis, pour venir ici sauver vos âmes.

Or, avez-vous jamais réfléchi aux tristesses de ces départs suprêmes, de ces adieux sans espoir en ce monde !..

Vous êtes vous jamais demandé pourquoi le prêtre agissait ainsi,.. quel mobile pouvait le pousser à cette vie de sacrifices !..

Serait-ce l'intérêt, l'amour de ses aises et des douceurs de l'existence !..

Ce serait folie, n'est-ce pas !..

Mais alors !..

Ah, le secret du prêtre...du missionnaire, le voici :

Il croit, il aime, il espère !..

Au jour de son ordination, il a choisi Dieu pour son partage et il sait qu'il en sera récompensé plus tard.

Et c'est là ce qui lui fait l'âme forte.

C'est là ce qui lui donne l'énergie des sacrifices et le courage de tous les abandons.

C'est là, quand toutes les douceurs qui vous enchantent passent devant lui, si attrayantes, si fascinatrices...quand il sent que ses bras s'ouvrent pour les saisir et que son cœur se précipite, c'est là ce qui lui fait fermer ses bras et repousser son cœur en disant :

—Non, non, plus tard !..Au ciel ! au ciel !..

Il croit, il aime et il espère.

Mes chers amis, respectez le prêtre,..je crois vous avoir montré qu'il y a droit.

Je dirai plus : Aimez le prêtre, car vous n'avez pas de meilleur ami sur la terre.

Et puis,..priez pour le prêtre, il est homme lui aussi et il a besoin que Dieu l'assiste à chaque instant de sa grâce pour aller droit son chemin au milieu de la boue de ce monde.

Priez aussi pour moi, chers lecteurs du PATRIOTE.

Pour moi, le nouveau prêtre d'hier, malgré ma profonde misère.

Pour moi qui vous aime et désire vous faire un peu de bien.

Pour moi qui vous envoie de tout cœur, à vous et à l'œuvre de la Bonne Presse une de mes premières bénédictions sacerdotales.

LE FRANC-TIREUR

L'égalité des races

Cartier ne voulait pas d'un Manitoba et d'un Nord-Ouest exclusivement anglais. Ce qu'il voulait c'était un Canada franco-anglais dans chacune de ses parties comme dans son ensemble -- non pas franco-anglais dans le sens de la fusion bâtarde de deux races qui y perdraient leurs qualités et leurs éléments constructeurs, mais dans l'alliance féconde de deux races qui restant elles-mêmes, sauraient trouver dans la Confédération canadienne, et particulièrement dans ces vastes régions de l'ouest, assez d'espace et de liberté pour y vivre côte à côte et travailler, par une noble émulation, à la gloire de la Couronne britannique et à la grandeur de la patrie canadienne. Et la base de cette alliance, il la cherchait, je le répète, dans l'égalité des deux races, et non dans l'asservissement de l'une à l'autre ou dans la domination de l'une sur l'autre. (Longs applaudissements).

(Bourassa)

Les Mémoires de Louis Schmidt

Reminiscences

Écrites spécialement pour le "Patriote de l'Ouest"

CHAPITRE V

LES TROUBLES DE LA RIVIÈRE ROUGE

(1868-69-70)

(Suite)

Les médecins de la colonie, voyant qu'il leur enlevait de la clientèle, et doutant qu'il eut ses diplômes de docteur, demandèrent à Riel de lui faire subir un examen pour s'assurer de ses connaissances médicales.

Les docteurs Cowan, Bird et O'Donnell furent choisis pour faire cette enquête, et comme le capitaine Gay connaissait parfaitement l'anglais, il fut nommé secrétaire de la commission en même temps qu'interprète, car le docteur Pillard ne parlait que le français.

Les commissaires siégèrent dans une des chambres de la maison que nous habitions, au deuxième étage, et ils ne tinrent qu'une séance. Elle fut même assez courte et n'aboutit à rien.

Pillard ne voulait répondre à aucune de leurs questions. A chacune d'elles il opposait des lazzis et des injures que l'interprète n'osait traduire à la lettre. Il s'emportait de plus en plus, voulant à la fin jeter tous les commissaires dehors par la fenêtre.

On dut le laisser aller, et il continua de donner ses soins médicaux à ceux qui les demandaient.

Au sortir de cette séance archi-comique, le capitaine Gay s'empressa de venir m'en raconter tous les détails, et rien ne nous égayait tant que de nous rappeler non seulement les sorties de Pillard, mais la mine ahurie et déconfite des graves commissaires.

Venons maintenant à des choses plus sérieuses, à nos délégués.

Messieurs Ritchot et Scott étaient partis ensemble quelques jours avant le Juge Black.

Ils apprirent en chemin que les Orangistes de Toronto voulaient leur faire un mauvais parti, les *lyncher* même lorsqu'ils passeraient dans leur ville. Alors ils changèrent de route sur l'avis des autorités fédérales, et passèrent par Buffalo, d'où un agent de la sûreté les escorta jusqu'à Ottawa. Mais ils furent arrêtés ici, et obligés de subir un procès sommaire comme complices du meurtre de Scott. Ils furent sans doute exonérés et relâchés bien vite, mais l'affront demeurait.

Cette nouvelle nous jeta dans la plus grande indignation, et nous fit présager le traitement que nous aurions à subir plus tard de la part de ces enragés d'Ontario.

LOYAUTÉ A L'ANGLETERRE

Les Américains profitèrent de cette circonstance pour renouveler auprès de nous leurs constants efforts, afin de nous faire secouer notre allégeance britannique et nous entraîner dans leur république.

De fortes sommes d'argent furent offertes à Riel, de même que des hommes et des munitions pour repousser les troupes canadiennes, dans le cas où elles voudraient pénétrer malgré nous dans le pays.

Mais Riel tint bon, et ne voulut pas devier de la voie qu'il s'était tracée dès le commencement. Sa devise était : fais ce que dois, advienne que pourra.

On a prétendu que c'est à Mgr Taché surtout que l'on doit la conservation de la Rivière Rouge et des autres établissements de l'Ouest. Et Mgr Ireland disait, il y a deux ans, à l'archevêque de St Boniface : Sans Mgr Taché, c'est le drapeau étoilé, et non "l'Union Jack", que l'on verrait flotter au-dessus de votre palais."

C'est une exagération. Sans doute que Mgr Taché a donné des conseils, et qu'ils ont été écoutés. Mais Sa Grandeur prêchait des convertis.

Et croit-on que ce furent ici les premières sollicitations que nous eûmes des Américains ?

Non, non, n'enlevons pas à Riel le mérite qui lui appartient. Cela ne diminue en rien la gloire de Mgr Taché.

Et puis, sa conduite dix-huit mois plus tard, lors de l'incursion des Féniens après qu'il eût été si odieusement trompé par le gouvernement canadien, persécuté et traqué par tout ce qu'il y avait d'anglais dans le Manitoba, ne montra-t-elle pas sa fidélité inaltérable et même son dévouement à l'Angleterre ?

Riel était profondément catholique, et la religion nous recommande la fidélité à nos rois.

Cependant nos délégués se mirent aussitôt que possible à conférer avec les ministres d'Ottawa qui avaient spécialement chargé Sir John MacDonald et Sir Geo. Cartier pour s'entendre avec eux, et ils parvinrent, après plusieurs jours de délibération, à obtenir ce que nous avions demandé. De cet arrangement sortit l'"Acte de Manitoba" sanctionné le 3 mai, et qui devint alors la charte de nos droits.

Restait cependant l'approbation du gouvernement provisoire.

Aussitôt son arrivée, M. Ritchot vint rendre compte de sa mission. Je ne sais pas ce qu'étaient devenus les autres délégués. L'Assemblée Législative avait été convoquée pour l'entendre, et lorsque cela fut fait, je proposai (sur l'invitation de mon ancien communal, par un petit billet qu'il me fit passer sous main) je proposai, secondé par Tom Bunn, que les arrangements conclus par nos délégués étaient approuvés par l'Assemblée, et que la colonie de la Rivière Rouge entrait dans la Confédération Canadienne sous le nom de Province de Manitoba.

Cette motion fut emportée au milieu des applaudissements de toute la salle. Puis des compliments et des remerciements bien sincères furent décernés au curé de St. Norbert et à ses co-délégués, et tout le monde se retira content, car notre œuvre était en partie terminée.

(A Suivre)

DEUX ANS AUX PAYS DES CHAMEAUX

ROMAN VECU

PAR

LE FRANC-TIREUR

Écrit Spécialement pour le "Patriote de l'Ouest"

DEUXIÈME PARTIE

Dans le Sahara

IX

FAUSSE ALERTE ET COMBAT

(Suite)

Il était temps, cinq fusils étaient braqués sur lui et sur le camp. Un instant plus tard, le coup partait et faisait infailliblement des victimes.

Qu'était-il donc arrivé...

Une chose fréquente et facile à expliquer: Au milieu du tourbillon de sable, la sentinelle du petit poste, aveuglée, avait tourné le dos au vent, puis s'était retournée et avait fini par perdre complètement sa direction.

Dans le désert, en effet, il arrive souvent qu'on n'a pas d'autre point de répère que les étoiles, or, comme nous le savons, cette nuit-là, elles étaient entièrement cachées.

Ayant donc ainsi perdu le nord, le tirailleur se trouva précisément faire face au camp, au lieu de lui tourner le dos.

Dans la tempête, il aperçut vaguement des formes blanches tout près de lui; il prit les tentes pour des burnous d'arabes et,..il cria aux armes..

L'explication suffit à satisfaire tout le monde et finit même par exciter la verve et les rires du convoi.

Ce n'était qu'une fausse alerte, mais il n'en était pas moins vrai qu'il était temps.

Il pouvait être à ce moment trois heures du matin et malgré l'ouragan qui continuait à souffler, comme tout le monde était sur pied, on résolut de se mettre en route.

Par un temps pareil, on ne pouvait pas songer à faire le café.

Les tentes furent pliées à la hâte, les chamaux reçurent leur chargement et la caravane se mit en route dans l'ordre habituel: En tête, les disciplinaires entourés de leur escorte de tirailleurs, puis les spahis et enfin les quelques français qui formaient l'arrière-garde sous la direction de l'adjudant.

Pour ne pas en perdre l'habitude, les "Joyeux" chantaient.

Les indigènes s'efforçaient de maintenir allumées des cigarettes que le tourbillon finissait bientôt par leur enlever de la bouche..

Après une demi-heure environ d'une marche extrêmement fatigante, une clameur s'éleva soudain en tête de la colonne.

On jurait, on criait, on blasphémait..

Le convoi, après un long détour fait sur le sable et dans l'obscurité la plus absolue était revenu sur ses pas et les disciplinaires venaient de reconnaître le puits d'où l'on était parti quelques temps auparavant.

—C'est dégoûtant, c'métier là! ..on s'esquinte pour le roi d'Prusse, la d'dans!..

—Eh, l'adjupète, t'as pas mis ton binocle!..

—Tu parles d'un chef de convoi!..bien mon vieux!..

—Descend d'ton chameau, eh feignant!..

Et le pauvre sous-officier, absolument inconscient de la route qu'on avait suivie, reçut sans broncher les insultes et les railleries.

(A Suivre)

Conte Canadien

Les Paques d'un vieux réfractaire

(Suite et fin)

Au bout d'une demi heure le vent prenait des allures de bourrasque. Une pluie mêlée de neige tombaient en larges flaques. Aux angles de la tourelle la tempête entonnait sa plainte lugubre qu'e le modulait sur tous les tons. Le phare se balançait d'une façon alarmante. D'ordinaire, solidement amarré sur ses trois ancres, il gardait une stabilité presque complète, nécessitée, du reste, par son rôle de sémaphore. Mais aujourd'hui le roulis faisait subir à la tour des oscillations extrêmement dangereuses. Michel s'était blotti sur son lit, presque incapable de se tenir debout.

Il fallait pourtant allumer les fanaux, en signe de détresse et, qui sait? peut-être pour guider le *Chambly* à travers *les Cròchets*, la ligne de récifs qui barre l'entrée du lac Saint-Pierre. Le vieux gardien partit pour sa difficile expédition. Au moment où, d'un coup d'épaule, il soulevait la porte de sa cabine, une vague énorme s'effrangeait sur le bord du chaland, venait lui laver la figure et s'abattait en paquets d'eau sur le plancher intérieur. Michel battit un instant en retraite, jetant dans la tempête un formidable juron. Le vent était alors d'une violence extrême. Il chassait devant lui les vagues comme un troupeau de monstres marins, les déroulait en amas de pierreries, ou rasait leur crête et les balayait en poussière Rudement ballotté, s'aidant des genoux et des mains, le gardien atteignit l'escalier de la tour, grimpa péniblement et alluma ses feux. A travers l'orage il crut distinguer une lumière qui s'avançait sur le fleuve. Plein d'espoir il redescendait dans sa cabine, lorsqu'il entendit un corps dur qui talonnait vigoureusement la paroi du vaisseau. C'était un énorme glaçon que la vague poussait sur le phare. Dans la trainée lumineuse que projetaient les fanaux. Michel aperçut toute une procession de banquises se dirigeant de son côté. C'était la glace de la rivière Nicolet que la tempête amenait vers lui.

Le vieux marin eut froid au cœur. Si le poids des banquises s'ajoutait aux efforts du vent et aux secousses des vagues, les ancres, les chaînes pourraient-elles résister? Un coup de bélier faisant voler le paravet interrompit sa réflexion. Michel saisit une gaffe et entreprit de détourner les banquises, Arc-bouté, les cheveux au vent, jurant comme un damné, le vigoureux vieillard travaillait avec rage. Parfois il jetait un œil anxieux vers la lumière qui longeait la rive du fleuve, hésitant à se jeter en pleine tempête. Elle se hasarda pourtant. mais au moment de doubler la pointe à Pénisse, elle tourna brusquement et courut se réfugier derrière un îlot.

Michel épuisé, transi de froid, baigné jusqu'à la moelle, abandonna sa gaffe et se laissa rouler au fond de sa cabine. Le chaland secouait ses chaînes avec fureur et les coups de massue secs, brutaux, se multipliaient au dehors. Le bordage se déchirait, une voie d'eau allait se faire. Le canot, il n'y fallait pas songer, dans un temps pareil. D'ailleurs Michel était à bout de forces et démoralisé. Pour la première fois la mort lui apparut bien en face. Mourir seul, sans prêtre, après dix années d'impénitence: cette perspective réveilla sa vieille foi et toutes les terreurs qu'elle peut inspirer. Il repassa le cours de sa vie errante et irrégulière, se rappela ses enfants dispersés, sa petite Lucile, sa dernière, pensionnaire au couvent, et sa femme qu'il avait tant de fois chagrinée. Le vieillard, vaincu par le remords, l'épuisement et l'émotion, sentit qu'il pleurait.

Tout à coup un éclat sec fit bondir le bateau. Le phare pencha horriblement et glissa au gré des vagues. Une chaîne s'était rompue dans l'écubier et le vaisseau filait, traînant ses ancres. Michel crut que c'était la fin. Cédant à l'engourdissement qui l'envahissait, il perdit connaissance.

***

Quand il s'éveilla, plusieurs heures après, la tempête avait cessé. Le plancher de sa cabine était tout incliné, mais le phare était immobile. Sur la carène il entendit un murmure de vaguettes et crut démêler au-dehors le son des cloches. Secouant ce qu'il croyait un rêve, Michel se redressa, finit par retrouver l'escalier et monta. Il fut aveuglé par la lumière. Au sud disparaissaient les dernières masses de nuages. L'air était vif, mais déjà le soleil, un vrai soleil de Pâques, répandait partout la chaleur et la joie. Le phare, abattu sur le flanc comme un animal blessé, reposait engagé dans un banc de sable, sensiblement rapproché de terre. En face, le village de la Tête-du-Lac qui se pelotonnait sur le côteau, le pensionnat de briques rouges avec ses rangées de châssis blancs, le vieux moulin de pierre, à mi-côté, accroupi et ronronnant, le manoir dérobé sous les arbres, toute blanche devant son rideau de pins noirs, dominant le paysage.

Les cloches appelaient les paroissiens et les paroissiens accouraient. Le long du rivage les voitures roulaient bruyamment sur le sol durci. Les chevaux, étincelants sous les harnais de fête, entraînaient des paquets de châles et de pardessus tachetés de plumes blanches, de chapeaux verts et de rubans rouges. Il en arrivait de tout, de l'Acadie et de Saint-N[...]las, du bas de la paroisse, des [...]tites-Terres, du haut de S[...] Charles et du rang des Garc[...] Michel en reconnaissait plusie[...] "La communion générale," se d[...] à mi-voix. Une ligne de piét[...] s'étendait maintenant en face [...] couvent, jusqu'à l'église. Les p[...]sionnaires défilaient deux à de[...] Lucile était là, sans doute, Lu[...] dont le curé payait l'éducation. [...] bonne vieille Marie s'y trou[...] de même, pensant à lui, pri[...] pour lui. "J'y vais!" dit-il soud[...] Le canot avait peu d'avarie. [...] un instant il était à l'eau et [...]chel avironnait dru, pointant d[...] sur le clocher.

Une heure après, sur la p[...] de l'église, c'était un bourdon[...]ment universel, sourd d'ab[...] puis percé d'éclats de voix et [...] rires clairs, dégénérant bientôt [...] un caquetage indescriptible. D[...] cette paroise où tous se conn[...]sent, tous étaient grands a[...] tous voulaient se dire leur joie [...] ce beau jour de Pâques. Tou[...] coup l'attention des divers gr[...]pes fut attirée vers un homme [...] habits de travail qui gravis[...] la côte. Le silence se fit presq[...] un malaise évident se peignit [...] les figures. Michel atteignait d[...] les premiers rangs. "Eh bien! [...] une voix qui voulait paraître [...]gagée, tu t'es fait secouer, h[...] mon vieux!" On avait remar[...] la position du phare. Michel sou[...] salua et poursuivit son che[...] vers la sacristie. Quand il sor[...] sa grosse figure était rayonna[...] Marie l'accompagnait, les lar[...] aux yeux, et Monsieur Labo[...] triomphait humblement: il a[...] retrouvé la brebis perdue.

Adélard DUGRÉ, S.[...]

St-Boniface, Man.

NOUVEAU PRÊTRE

Ordination sacerdotale et première messe de M. l'abbé A. Leboucher

La création d'un nouveau prêtre dans l'Eglise de Dieu, c'est là un événement qui peut passer inaperçu aux yeux de la multitude, mais qui n'en reste pas moins le prodige par excellence qui rattache la terre au ciel et perpétue l'œuvre du Christ dans le monde.

C'est un événement qui laisse, chaque fois, une impression surnaturelle profonde, dans l'âme de ceux qui en sont les témoins, qui donne au nouvel ordonné comme un avant-goût du ciel, une vision des choses de la foi qui rend presque sensible le contact divin du sacerdoce de Jésus-Christ dans l'âme du nouveau prêtre et y grave le souvenir ineffaçable d'émotions qui ne se peuvent décrire, parce que le langage humain est impuissant à traduire des sentiments tellement au dessus de la nature qu'elle ne les peut même concevoir.

La première communion est le plus beau jour de la vie; la profession religieuse l'est encore; l'ordination et la première messe atteignent les sommets du bonheur sur la terre, bonheur que Dieu seul peut faire goûter à l'âme chrétienne. Le ciel sera tout cela avec la stabilité éternelle de la récompense.

Oui, servir Dieu, c'est régner: il n'y a rien de vrai, rien de durable hors de là.

Le nouvel élu du Seigneur qui a été consacré prêtre, samedi dernier, sait que nous disons vrai et que nulle langue et nulle plume ne peuvent décrire les sublimités du sacerdoce catholique. Les âmes croyantes en ont toutefois l'intuition, et vraiment, une mère chrétienne ne peut rêver pour son fils de vie plus belle que celle du sacerdoce, vie toute dévouée au service des âmes.

Ce nouveau prêtre, amis lecteurs, ne vous est pas inconnu. Il est de la grande famille du PATRIOTE, et plusieurs fois déjà vous avez pu admirer son talent d'écrivain et ce qui est mieux encore son zèle apostolique pour faire pénétrer dans les esprits et les cœurs, sous une forme aimable, de salutaires et indispensables vérités dans les articles signés par LE FRANC TIREUR.

Notre voeu, le votre aussi, sera qu'il continue à exercer ce genre d'apostolat devenu si nécessaire de nos jours. Lorsque la plume est une si grande puissance pour le bien, le prêtre a sa place marquée sur un champ d'action où il doit continuer à enseigner aux hommes la vérité divine, qui seule a régénéré le monde et peut l'empêcher de retomber dans les horreurs du paganisme et de la barbarie.

L'ordination

La cérémonie de l'ordination eut lieu le Samedi Saint, 6 avril, dans la cathédrale de Prince Albert.

Bon nombre d'amis, entre autres le R. P. H. Delmas, O. M. I. principal de l'Ecole St Michel, et le R. P. A. F. Auclair, O. M. I., directeur du PATRIOTE, M. Guillaume Riou, M. et Mme Réné Barré, etc. étaient venus de Duck Lake pour y assister. On remarquait aussi dans la cathédrale le T. R. P. Lacoste, O.M.I., V.G., les RR. PP. Pascal, Bruck et McCaffrey, MM. les abbés Perquis et Méliniewski, de Prince Albert et une nombreuse assistance.

L'ordination commença à la messe qui suivit l'office du Samedi Saint, immédiatement avant le chant de l'Evangile.

S. G. Mgr O. Charlebois, O. M. I. évêque de Bérénice, vicaire apostolique du Keewatin, présida l'ordination, assisté du T. R. P. H. Lacoste. M. l'abbé A. Leboucher était assisté du R. P. H. Delmas, O.M.I.

Nous n'entrerons pas dans le detail des cérémonies de l'ordination que plusieurs de nos lecteurs connaissent déjà, sans doute. Toutes les cérémonies de l'ordination sont d'un symbolisme touchant et, surtout lorsque l'ordinand se prosterne dans le sanctuaire tandis que l'évêque invoque l'assistance du ciel par le chant des litanies des saints, tous comprennent que le prêtre est mort au monde et que le ciel va intervenir pour l'accomplissement d'un grand prodige. Il en est ainsi encore lorsque l'évêque impose les mains sur la tête de l'ordinand et lui communique le Saint-Esprit, avec la grâce du sacerdoce, tandis que chaque prêtre présent répète après lui la même cérémonie.

Après la messe tous les assistants reçurent la bénédiction du nouveau prêtre.

La première messe

M. l'abbé Leboucher revint de Prince Albert samedi après-midi pour la première messe du lendemain, à l'Ecole St Michel de Duck Lake.

La messe commença à 10 hrs, par le chant du *Veni Creator* dans la chapelle de l'Ecole. Le nouveau prêtre était assisté à l'autel par le R. P. A. F. Auclair, O. M. I.

Plusieurs personnes de la ville, bon nombre d'Indiens de la réserve et tout le personnel de l'Ecole assistaient à la messe.

Le R. P. Gabillon dirigea la chorale qui chanta avec âme la messe solennelle grégorienne.

A l'évangile le R. P. H. Delmas O. M. I., principal de l'Ecole St Michel, prêcha un magnifique sermon sur la grandeur du sacerdoce et offrit au nouveau prêtre ses félicitations et ses voeux.

Après la messe, les élèves de l'Ecole furent une touchante adresse à laquelle M. l'abbé Leboucher répondit par un discours plein de coeur. Il adressa ses remerciements à Dieu d'abord, puis à l'école St Michel et à son personnel dévoué de religieux et de religieuses. En sollicitant les prières de tous, il dit qu'il avait demandé à Dieu avant sa première messe la grâce de mourir la veille même du jour où il devrait mal célébrer la sainte messe.

Plusieurs cadeaux furent offerts au nouveau prêtre, entre autres un superbe calice, don de M. Guillaume Riou, ouvrier à l'Ecole St Michel.

Ad multos annos!

S'il y avait plus de foi

Je ne crois pas que le monde ait rien vu de pareil. On outrage l'Eglise et nous ne sommes ni fugitifs ni réduits à nous cacher, ni sans moyens d'agir. Tout au contraire, nous jouissons de nos biens, de notre liberté; nous exerçons les pouvoirs du citoyen, nous sommes gaillards et l'arme au bras pendant qu'on l'outrage. Nous regardons faire et nous allons communier, etc...

Si l'on veut y réfléchir, cela est nouveau et cela est effrayant. Je crains moins pour un temple les furieux qui veulent le démolir, que les fidèles qui ne songent guère qu'à leur potage en présence de ce danger. Ceux-là détruisent vraiment l'Eglise qui ne lui font pas un rempart de leur corps, qui ne se font pas massacrer sur ses marches pour la moindre de ses prérogatives. Jadis les parents chrétiens, plutôt que d'abjurer dévouaient leurs enfants à la misère et les voyaient, d'un œil ferme, massacrer sous leurs yeux. Aujourd'hui, on s'expose plus volontiers à leur voir perdre la foi qu'à leur voir manquer le diplôme ... On appelle cela songer à leur avenir... Le mot dit tout.

Quand on était chrétien, l'avenir était au ciel; il n'y est plus, il est ici, dans les boutiques, dans les négoces, dans les affaires, dans la boue; et pour y arriver on marche sur le crucifix. Il n'y a plus de chrétiens, car il n'y a plus de foi. S'il y avait plus de foi, on saurait qu'avec tant de lâchetés on expose son âme, et on verrait ce que nous ne voyons pas: des Hommes.

LOUIS VEUILLOT.

S'organiser au dessus des partis

A Ottawa, la cause des catholiques du Keewatin est désormais perdue ainsi que celle des catholiques du Manitoba. M. Laurier ayant, de même que M. Borden, refusé de prendre en considération leurs revendications les a renvoyées au gouvernement du Manitoba et à la générosité de M. Roblin.

Ce résultat était prévu. C'est le même déni de justice qu'en 1896 et en 1905. Mais il y a une circonstance aggravante. Avant l'avènement de Sir W. Laurier le gouvernement conservateur fédéral avait eu le courage, pour venir au secours des catholiques du Manitoba, de présenter une loi remédiatrice que M. Laurier fit échouer, en dépit du jugement du Conseil Privé d'Angleterre.

En 1912, conservateurs et libéraux d'Ottawa se sont lavés les mains dans le bassin de Ponce-Pilate.

Aux catholiques, maintenant, de se lever, à s'organiser, en dehors, au dessus de tous les partis, pour prendre en mains viriles et faire triompher la cause de leurs frères du Manitoba et du Keewatin, sacrifiés sur l'autel de l'opportunisme des partis. Cette cause est celle de tous les catholiques du Canada. C'est la cause de la Liberté et de la Justice, de la Religion et du Droit. (*La Vérité.*)

Montmartre

Aujourd'hui, jeudi, 4 avril, une solennité vraiment touchante s'est effectuée dans l'église catholique de Montmartre.

Elle n'est pas du goût de tous et de chacun, mais je l'apprécie à sa manière et autrement que beaucoup d'autres, et je tiens à la décrire selon l'inspiration que m'a suscité la vue de la cérémonie qui s'est déroulée devant moi.

C'est une communion de Pâques et surtout de tout petits de sept à huit ans, innocents enfants qui ne comprennent encore qu'imparfaitement dans leur candide jugement, l'acte de leur première communion.

C'est le Jeudi-Saint et plus des trois quarts de la population de Montmartre est là attendant le moment de la Communion pour faire leurs Pâques.

L'église est pleine de communiants et de communiantes de tout âge, de sept ans à soixante douze ans et plus, tous pêle-mêle, hommes et femmes et enfants.

Un vieillard septuagénaire, agenouillé entre deux petits anges en blanc, deux petites filles de sept et huit ans.

Une mère de quarante ans entre deux de ses enfants, petites filles vêtues de blanc.

Un père de quarante cinq ans entre ses deux petits garçons à leur première communion.

Un grand-père conduisant ses petits enfants à la Table Sainte, leur montrant l'exemple et leur enseignant comment adorer Dieu, et se trouvant heureux d'être un moment innocent, comme eux.

Une grand'mère auprès de ses petites-filles, toutes agenouillées à la Sainte Table et recevant au milieu de ses petits enfants le Dieu de l'Eucharistie.

La cérémonie était impressionnante et nombre de personnes se représentant les scènes des premiers âges de la Chrétienté, se sentaient venir les larmes aux yeux par attendrissement.

C'était beau, impressionnant et touchant de voir ces tout-petits prier avec une ferveur à donner envie à un saint.

A. de TRÉMAUDAN.

CLUNY, Alta.

Les Canadiens-Français de notre petite ville ont entendu l'appel fait en faveur du Parler français. Ils ont compris qu'il fallait s'unir à tous nos frères du pays pour revendiquer des droits bien souvent méconnus par ceux-là même qui sont chargés de les protéger.

Aussi c'est avec beaucoup d'enthousiasme qu'il a été proposé par A. Maurice, Président de cette assemblée, d'envoyer M. J. A. Maynard au Congrès d'Edmonton pour aider si possible à faire disparaître ces Judas qui sont toujours prêts à vous vendre pour bien souvent moins que trente deniers. Voici quelques-uns de ceux ont assisté à notre assemblée: A. Maurice, J. Tremblay, A. Gagné, F. Simard, J. Martin, H. Martin, P. L'Heureux, M. Monier, J. Boisvert, A. Dutels, A. Desilets, S. Thibeault, J. A. Maynard, etc.

Calendrier de la Semaine

Pour l'Ouest Canadien

Dimanche. 14 avril, Quasimodo.
Lundi, 15. S. Isidore, évêque.
Mardi, 16. S. Benoît Labre. conf.
Mercredi, 17, S. Anicet. Pape et mart.
Jeudi, 18, S. Robert, abbé.
Vendredi, 19, S. Elphège. Ev. et mart.
Samedi, 20. S. Théotime, confesseur.
Dimanche. 21 avril, Saint Sépulcre de Notre-Seigneur.

Prince Albert inaugure une campagne de publicité

Une assemblée très enthousiaste des principaux hommes d'affaires de Prince Albert a eu lieu la semaine dernière.

La somme de $10,000 a été souscrite en un quart d'heure pour ériger une bâtisse d'exposition où seraient annoncés, tout le cours de l'année, les avantages qu'offrent Prince Albert et les régions environnantes.

Prince-Albert est bien décidé à faire une généreuse réclame pour les différents villages qui l'entourent et ceux-ci à leur tour contribueront à l'agrandissement de la ville. Notre région produit le meilleur blé du monde, comme l'a démontré le concours international de l'automne dernier. Il nous faut des milliers de nouveaux colons pour exploiter toutes les richesses de ce fertile pays.

La campagne de publicité que la ville de Prince-Albert se propose de lancer activement mérite l'approbation et l'entouragement de tous les hommes de progrès.

Ce n'est pas un règlement final

Certains journaux conservateurs laissent entendre que le bill Coldwell constitue un règlement final de la question scolaire manitobaine. Cela est absolument faux. Ni S. G. Mgr Langevin, ni le Comité Catholique ne l'acceptent comme tel. Il y a tout au plus un essai d'amélioration, mais il faudra au moins un an pour savoir ce que cela vaut pratiquement. Les catholiques ne pourront pas louer leurs écoles paroissiales comme ils l'espéraient. Il faut se rappeler qu'à Winnipeg seulement, ils payent $90.000 de taxes aux écoles publiques.

Chronique Locale

—M. l'abbé A. Leboucher qui devait chanter sa première messe dans l'église paroissiale de Duck-Lake le dimanche de Quasimodo, a été appelé pour ce jour-là à la Cathédrale de Prince-Albert. Nous aurons l'avantage de l'avoir le dimanche suivant, 21 courant.

—De passage à l'Ecole St. Michel, cette semaine, le R. P. Lacoste et M. l'abbé Bérubé. Ce dernier s'occupe activement de l'organisation du grand pèlerinage de l'Ouest à Ste Anne de Beaupré; il espère obtenir une réduction considérable sur le prix des billets.

—L'hôtel Queen's a été vendu par MM. Kimber et Moore à M. Jules Marion.

—On parle de la construction prochaine du moulin à farine qui devrait certainement donner un grand essor à la ville. Toutefois avec un conseil de ville composé de la manière que l'on sait, les affaires resteront stagnantes; nos amis de langue anglaise commencent à constater que c'est une anomalie regrettable d'avoir au milieu d'une population française des conseillers et un secrétaire qui ne peuvent pas même parler la langue des gens au milieu desquels ils vivent. Il faudrait chez les uns plus d'initiative et d'esprit public, chez les autres moins de prétention et d'étroitesse d'esprit. Que l'on fasse au plus tôt l'union et la paix sur la base du respect mutuel des deux populations; sans quoi toute mesure du progrès est vouée à un échec.

Jardinier demandé

—ON DEMANDE un bon jardinier. Salaire très rénumératif. S'adresser à H. MITCHELL, Duck Lake.

MOT POUR RIRE

Dans son sermon, un vieux prédicateur pas mal distrait avait dit en commentant le miracle de la multiplication des pains:

—N. S. nourrit ce jour là 5 personnes avec 500,000 pains et 20,000 poissons.

Après la messe, le boulanger de l'endroit dit en public d'un ton gouailleur:

—C'est pas difficile, un pareil miracle. j'en ferais bien autant, moi!...

La chose vint aux oreilles du curé.

Le dimanche suivant, il monte en chaire et dit:

—Mes frères, dimanche dernier j'ai fait une erreur. N. S. nourrit 500.000 personnes avec 5 pains et 2 poissons....

Et se tournant vers le boulanger qui se cachait derrière un pilier:

—En ferais-tu autant, toi, gros malin?..

—Parfaitement, m'sieu l'curé.. avec les restes de dimanche dernier!...

A Vendre

Terrain et batisse à Duck Lake. Offre raisonnable sera acceptée.

W. H. CROSS,
Aberdeen, Sask.

Ville de Duck Lake
Loi municipale No.

ATTENDU qu'il a été jugé opportun et nécessaire d'ériger un hôtel de ville qui comprendra aussi un local pour conserver en bon ordre les appareils d'incendie.

La valeur des propriétés dans la ville sujettes aux taxes est de $216.440 d'après le dernier rôle d'évaluation.

Le montant des débentures dûes par la ville est actuellement de $800 payable en versements égaux annuels de $200 portant intérêt de 8 pour cent.

EN CONSEQUENCE, la municipalité de Duck Lake par le Maire et son Conseil décrète ce qui suit:

1o. Que des débentures soient émises au montant de $6000 pour les fins ci-dessus mentionnées.

2o. La période de temps sur laquelle s'étendra la dette sera de vingt ans.

3o. Le montant des versements à payer sera de $300 et sera payé avec l'intérêt de chaque année.

4o. Le taux de l'intérêt sera de 5½

Avis est par les présentes donné que je certifie que ce qui précède est la vraie copie d'un projet de loi municipale qui a été présenté et pourra être finalement adopté par lui s'il obtient l'assentiment des citoyens.

Le vote sur cette loi municipale aura lieu aux bureaux du Conseil, le mercredi, premier jour de mai 1912, entre 9 heures du matin et 5 heures du soir (temps normal, région des montagnes) et les bulletins seront comptés immédiatement après la fermeture du poll.

F. HOPWOOD,
Officier-rapporteur

Ville de Duck Lake
Loi municipale No.

ATTENDU que le Conseil a reçu en la forme suivante une pétition signée par la moitié des citoyens résidant dans la ville:

"Nous soussignés, citoyens de la ville de Duck Lake, demandons par les présentes au Conseil de Ville de la dite ville de prendre les mesures nécessaires pour proposer aux citoyens de la ville une loi municipale autorisant le Conseil à donner à la Compagnie "Dominion Milling, Limited", l'emplacement où se trouvait le moulin appartenant à la Compagnie "Farmer's Milling," de Duck Lake, comprenant cinq acres de terre, des moteurs à vapeur de 60 forces, des bouilloires et un condensateur, comprenant aussi les fondations en beton de la bâtisse du moulin, un étang réfrigérateur, deux puits et une voie ferrée, et à donner un octroi, en argent, de $3,000 à la Compagnie Dominion Milling lorsque leur moulin sera construit; pour pourvoir aussi à ce que la Compagnie "Dominion Milling Limited" soit exempte de taxes pour une période de dix ans à partir du 1er janvier 1912."

La valeur des propriétés dans la ville sujettes aux taxes est de $216,440 d'après le dernier rôle d'évaluation. Le montant des débentures dûes par la ville est actuellement de $800 payable en versements égaux annuels de $200 portant intérêt de 8 pour cent par année.

En conséquence, la Municipalité de la ville de Duck Lake par le Maire et son Conseil décrète ce qui suit:

1o. Que la ville de Duck Lake accorde à la Compagnie "Dominion Milling Limited" l'emplacement où se trouvait le moulin a la Compagnie "Farmers Milling", de Duck Lake, comprenant cinq acres de terre environ; les moteurs à vapeur de 60 forces, les bouilloires, un condensateur et les fondations en beton de la bâtisse du moulin, un étang refrigérateur, deux puits et une voie terrée.

2o. Que la dite ville paye à la dite Compagnie un octroi de trois mille dollars, en trois versements égaux comme suit:

$1000 le 4 septembre 1912 aussitôt que le moulin sera achevé.
$1000 le 4 septembre 1913.
$1000 le 4 septembre 1914.

3o. Que la dite Compagnie "Dominion Milling, soit exempte de taxes (excepté des taxes scolaires) pour une durée de dix ans à partir du 1er janvier 1912 inclusivement.

4o. Que la somme d'argent nécessaire comprenant $3000 pour l'octroi mentionné dans la clause 2 de cette loi municipale et $500 pour le paiement à la Compagnie "Farmers Milling" de la propriété mentionnée dans la clause 1 de cette loi municipale, tous leurs droits et privilèges devant être empruntés sur garantie de la dite ville.

5o. Que la période de temps sur laquelle s'étendra la dette sera de 20 ans, et le montant de chaque paiement annuel sur cet emprunt sera de $200 portant intérêt à 5½ pour cent par année.

6o Que le taux de l'intérêt sera 5½ pour cent et sera payé annuellement avec chaque versement du capital.

7o. Que des débentures au montant de $4000 soient émises pour les fins de cette loi municipale.

AVIS est donc donné par les présentes que je certifie que ce qui précède est la vraie copie d'un projet de loi municipale, qui a été présenté au Conseil et qui pourra être finalement adopté par lui s'il obtient l'assentiment des citoyens.

Le vote sur cette loi aura lieu aux bureaux du Conseil, le mercredi, premier jour de mai 1912, entre 9 heures du matin et 5 heures du soir (temps normal region des montagnes) et les bulletins seront comptés immédiatement après la fermeture du poll.

F. HOPWOOD.
Officier-rapporteur

A Vendre

A Marcelin, Sask., Township 45, Section 36, Rang 6, une terre de 160 âcres, à $25 l'âcre.

S'adresser à M. OMER BESNER, St. Clet, Co. Soulanges, P. Q.

RESUME DES REGLEMENTS CONCERNANT LES HOMESTEADS DU NORD-OUEST CANADIEN

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaître personnellement à l'agence ou a la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut être faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mere, le fils, la fille, le frère ou la sœur du demandeur.

DEVOIRS.—Un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans. Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 âcres possédée ou cultivée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

En certains districts un possesseur de homestead de bonne foi peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat est de $3.00 l'âcre et les devoirs sont les suivants: résider sur l'un ou l'autre homestead, six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'enregistrement du homestead, y compris le temps nécessaire pour meriter les lettres patentes du dit homestead, et en plus, culture de 50 âcres extra.

Un colon qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes

Prix $3 00 l'âcre Devoirs: Residence de six mois chaque année pendant trois ans, culture de 50 âcres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY.
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisee de cette annonce ne sera pas payée.